

COMMUNIQUÉ PRESSE

Lucides et courageux mais encore insuffisants, les choix présidentiels priorisent l'élevage comme le demandent depuis longtemps les élus de la montagne

Au lendemain des annonces faites par le président de la République à Cournon-d'Auvergne à l'occasion du 22^{ème} sommet de l'élevage, Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège, et Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, respectivement présidente et secrétaire général de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), considèrent que les décisions à destination du secteur de l'élevage pour la PAC 2014-2020 vont dans le sens défendu avec constance par les élus de la montagne, même si, au regard des besoins, elles auraient pu aller plus loin.

Les mesures évoquées (rééquilibrage des aides, défense de l'ICHN, plan de bâtiment élevage) auront pour effet de réorienter chaque année 800 millions d'euros vers le secteur de l'élevage, et sont, à ce titre, aussi légitimes qu'indispensables. Elles sont la preuve d'un engagement réel en faveur de la reconnaissance de la contribution déterminante du secteur de l'élevage à la production agricole française.

Il n'en reste pas moins que les 70 % de convergence constituent un « milieu du gué » pour les éleveurs qui espéraient une pleine application du régime de la prime harmonisée à l'hectare dès la fin de la période de programmation. De même, malgré un souci marqué de conforter les zones d'élevage de piémont, il n'est pas certain à ce stade que les majorations d'ICHN seront à la hauteur des surcoûts croissants que connaissent les exploitants des zones de montagne. Enfin, la contribution sollicitée des régions et des départements au nouveau Fonds de modernisation des bâtiments d'élevage, ne doit pas remettre en cause la dimension nationale de cette politique. Elle seule en effet permettra de garantir la nécessaire péréquation entre les territoires.

Le président de la République a reconnu que ces mesures de rattrapage, pour significatives qu'elles soient, ne seront pas forcément suffisantes pour tous les éleveurs. D'importants rendez-vous, comme la réunion du groupe national montagne du ministère de l'agriculture (auquel participe l'ANEM) le 16 octobre, ou encore la future loi d'avenir agricole, en cours d'élaboration, apporteront à ces choix des précisions importantes pour l'avenir des agriculteurs de montagne. Les élus de la montagne espèrent qu'ils conforteront ce début de restauration de la place de l'élevage dans l'agriculture française.

Contact presse:

Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 – courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne :

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national (article. 1^{er} de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et plus de 250 parlementaires

Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.